

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
04/3/39
DOSSIER N°6236**

ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2024 EN CREUSE

Étaient présents :

Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Héliène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Héliène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Isabelle PENICAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Renée NICOUX à Patrice FILLOUX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2024 EN CREUSE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-04/3/39 de Madame la Présidente du Conseil départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

Dans le cadre de l'organisation du départ d'étape du Tour de France 2024 :

- de verser les participations financières suivantes :

=> **60 000 € T.T.C** à la société Amaury Sport Organisation

=> **20 000 € T.T.C** maximum à l'association Cercle Cycliste Mainsat-Evaux, soit 50 % du coût prévisionnel de l'opération estimé à **40 000 €** ;

- de m'autoriser à signer le contrat, *joint en annexe à la présente délibération*, Tour de France 2024 avec la Commune d'Evaux les Bains, la Communauté de communes Creuse Confluence et la société Amaury Sport Organisation et la convention de partenariat, *jointe en annexe à la présente délibération*, avec l'association Cercle Cycliste Mainsat-Evaux dans le cadre de l'organisation du départ d'étape du Tour de France.

- de donner délégation à la Commission permanente en cas de besoin pour la suite de ce dossier.

Dit que les sommes seront imputées au budget départemental chapitre 65 article 65742 (pour la société Amaury Sport Organisation) et chapitre 65 article 65748 (pour l'association Cercle Cycliste Mainsat-Evaux).

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET